

# **CSRD et facturation électronique**

## **Comment se préparer dès 2025 ?**

**Vendredi 26 septembre 2025**

*A Paris ou en connexion à distance*

**De 9h00 à 12h30**

### **Facturation électronique, RGPD et gouvernance : DPO et DAF face au défi de la conformité croisée**

Initialement attendue pour 2024, **la réforme de la facturation électronique entrera en vigueur en septembre 2026 pour les grandes entreprises et les ETI**, avant sa généralisation à toutes les entreprises assujetties à la TVA en 2027.

Portée par un double objectif de simplification administrative et de lutte contre la fraude à la TVA, cette réforme représente une transformation en profondeur des circuits de facturation interentreprises, mais aussi, et surtout, un bouleversement majeur des flux de données.

Car derrière la mécanique fiscale, ce sont des volumes massifs de données à caractère personnel qui transiteront de manière automatique, structurée et centralisée, entre entreprises, plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) et administration fiscale. Une situation qui place les Délégués à la Protection des données au cœur du dispositif de conformité.

En effet, les enjeux restent nombreux.

Cette Matinée-Débats LJA vous propose une analyse croisée juridique et opérationnelle, animée par des **avocats spécialisés en fiscalité et en protection des données**, pour anticiper les chantiers à venir et sécuriser, dès aujourd'hui, la mise en conformité de votre organisation.

#### **Les intervenants :**

**Eléonore FAVERO AGOSTINI**

Avocate associée, ADLANE Avocats

**Thomas LE BOUCHER**

Avocat associé, Cyplom Avocats

**Grégoire PERSON**

Avocat associé, Cyplom Avocats

***La matinée sera présidée par Eléonore FAVERO***

## Programme

### **Ouverture : les acteurs de la réforme de la facturation électronique**

- Quel est le nouveau rôle du portail public de facturation ?
- Quelles sont les fonctionnalités que doivent assurer les PDP ?
- Calendrier de l'immatriculation des PDP
- Articulation entre PDP et OD
- Quel est le rôle de l'entreprise dans le traitement et le suivi des flux avec la PDP ou l'OD ?

*Questions/Réponses avec la salle*

### **Pourquoi la facturation électronique est-elle un enjeu pour les DPO et les DAF ?**

- Objectifs de la réforme
- Enjeux spécifiques pour les DAF
  - o Conformité fiscale en matière de règles de facturation et de TVA
  - o Mise à jour des systèmes d'information
  - o Impacts sur la chaîne de facturation, le traitement comptable et la gestion financière
  - o Pilotage du projet et coordination entre les services (comptabilité, informatique, fournisseurs, clients)
- Enjeux spécifiques pour les DPO

*Questions/Réponses avec la salle*

### **Comment assurer la conformité de sa PDP ?**

- Quelles sont les qualifications et les responsabilités en jeu au regard du RGPD ?
- Quel statut détient l'administration fiscale ?
- La PDP a-t-elle nécessairement le statut de sous-traitant ?
- Comment assurer la conformité avec le prestataire ?
- Comment évaluer le niveau de maturité à la réglementation Informatique et libertés du prestataire ?
- Comment assurer la conformité en interne ?
- Quels processus mettre en place pour assurer le maintien de la conformité ?
- Le DAF peut-il être tenu responsable, disciplinairement parlant, du choix de la PDP ?
- Quelles précautions, hors conformité RGPD, prévoir dans le contrat ?

*Questions/Réponses avec la salle*

### **La mise en œuvre de la réforme par les entreprises**

- Répartir les rôles des différents services en interne : DAF, DSI, DPO, comptabilité, direction
- Définition des besoins :
  - o Cartographie des flux pour identifier les obligations de l'entreprise (émetteur, récepteur, taille d'entreprise, calendrier)
  - o État des lieux des outils SI de l'entreprise (facturation, comptabilité et gestion)
- Contractualisation avec un prestataire
- Phase de tests en conditions réelles

*Questions/Réponses avec la salle*

### **Clôture**

Temps de questions/réponses avec la salle sur l'ensemble des points évoqués lors de la matinée

---

### ***Les plus pédagogiques***

*Regards croisés d'intervenants aux profils complémentaires*

*Illustrations par des cas concrets traités par les intervenants dans leurs pratiques respectives*

### **Objectifs :**

- *Comprendre les enjeux de la réforme*
- *Avoir les bons réflexes pour veiller à la conformité des traitements mis en œuvre*
- *Identifier les acteurs ainsi que leurs rôles respectifs dans le dispositif*
- *Comprendre les implications techniques et les étapes nécessaires à la mise en œuvre de la réforme*

### **Vous êtes concernés :**

- *Directeur Administratif, Financier et Comptable*
- *Directeur/Responsable juridique*
- *Avocat*
- *Président, administrateur et gérant*
- *Chef d'entreprise*
- *Expert-comptable*

**Prérequis :**

- *Un bon niveau en droit de la protection des données personnelles*  
Et/ou
- *Un bon niveau en droit fiscal*